



La COP 22 : de l'effervescence de l'accord de Paris aux réalités politiques

Après l'adoption de l'accord de Paris lors de la COP21, la COP22 devait aborder la mise en œuvre des règles de son application pour maintenir le réchauffement climatique en deçà de 2°C et assurer son financement à hauteur de 100 milliards de dollars par an.

L'accord de Paris sera effectif à partir de 2020 et les règles qui le régissent devront être finalisées en 2018. A ce jour, 112 Etats, sur 197 de la Convention des Parties, ont ratifié l'accord.

Répondre aux enjeux climatiques et environnementaux dépend évidemment des volontés politiques et plus particulièrement de celles des pays développés qui, d'une part, portent une responsabilité dans la situation et, d'autre part, détiennent capitaux et technologies permettant d'impulser une réelle transition écologique.

L'élection de Donald Trump, climato-sceptique déclaré, soulève des inquiétudes sur la suite du processus et du positionnement des États-Unis.

En Europe, la répartition de l'engagement de réduction conjoint entre les différents États membres ainsi que la réforme du système de permis négociables dits « ETS » font l'objet de dissensions.

En France, nous avons dépassé le climato-scepticisme mais, au-delà de la communication, qu'en est-il réellement ?

La loi sur la transition énergétique privatise les barrages hydroélectriques, alors que l'eau et l'énergie devraient rester sous maîtrise publique et que la notion d'intérêt général des enjeux environnementaux est incompatible avec la recherche de profits financiers.

La loi Macron plébiscite les bus au détriment des trains moins polluants alors que nos émissions de gaz à effet de serre sont reparti à la hausse pour le secteur des transports.

Et, cette année :

- la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie condamne le parc nucléaire sans même avoir développé une filière industrielle d'énergies renouvelables et poussera inévitablement à importer de l'énergie carbonée (de l'Allemagne par exemple !), pour répondre aux besoins des citoyens et des industries ;
- la Stratégie Nationale de la Recherche Énergétique ne remet pas en cause la baisse des investissements de l'État dans la recherche publique et réduit les chances de solutions technologiques face aux enjeux environnementaux ;
- la Stratégie Nationale de la Mer et du Littoral ignore totalement les salariés du secteur de la mer.

Il y a donc un affichage et les réalités politiques !

Pour la CGT, les questions environnementales ne doivent pas être décorrélées des questions économiques, notamment industrielles, ni des questions sociales.

La transition écologique doit être débattue par les salariés et les populations et ne pas être dévoyée par un simulacre de démocratie participative.

Montreuil, le 25 novembre 2016